

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 4.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	TEMP.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	5 degr. dessus zéro.	78 degrés.	27 pouces 3 lignes.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
7 heures.	0 heu.	4 heures.			
51 m.	5 m.	9 m.			

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.

À PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez Destillhes aîné, libraire, rue Saint-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département
32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. } plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 4 janvier 1840.

REVUE DE LA SEMAINE.

La Hollande. — L'Espagne. — La France. — Un pamphlet. — 1840.

La guerre éclate partout entre les rois et les peuples. Quelle que soit la patience de ceux-ci, le point de contact finit toujours par surgir; quelque longanimité qu'ils montrent, ils arrivent toujours à se trouver vis-à-vis d'eux sur un champ de bataille. La raison en est simple. Le monde marche, le progrès se fait, la raison s'éclaire, le désir de bonheur grandit; peuples et rois s'instruisent ensemble. Mais ces lumières chaque jour nouvelles, les peuples les emploient à conquérir l'égalité et la liberté, c'est-à-dire la justice; les rois, au contraire, en usent pour maintenir intact un pouvoir dont tous les vieux droits ne sont plus que des abus, dont toutes les anciennes prérogatives sont traitées d'usurpations. Des dispositions si formellement opposées doivent amener des conflits, et voilà pourquoi le roi de Hollande lutte aujourd'hui contre les états-généraux du royaume qui essaient de mettre un terme à ses dilapidations, et de régulariser l'emploi de la fortune publique. Bien que la chambre ait reculé prudemment devant une mesure extrême qui eût été le signal d'une perturbation générale, de longs malheurs peut-être; bien qu'elle ait hésité à jeter le pays dans les chances d'une révolution à laquelle il n'est pas assez préparé, pour laquelle il n'est peut-être pas mûr, la lutte n'en est pas moins engagée. Quand la trêve sera expirée, peuple et roi se reverront face à face, et alors aura lieu la révision de la constitution, ce premier frein des monarches constitutionnels, frein qui se détend toujours, mais que l'on resserrera et dont on enlèvera les chaînons trop élastiques.

La tentative peut n'être pas immédiatement couronnée de succès, parce que le pouvoir a toujours entre les mains une force dont il dispose et qu'il peut par conséquent employer contre ceux même qui la lui ont donnée; mais le combat une fois engagé, l'issue n'en saurait être douteuse dans l'avenir. Quand il n'y a d'un côté qu'un homme, qu'une famille, et de l'autre une nation, l'homme et la famille tombent malgré les intérêts qui se groupent autour d'eux.

C'est en vertu de ce principe de lutte constante entre le peuple et la monarchie, que la reine d'Espagne vient de faire une démarche qui prouve à quel état d'abaissement le pouvoir royal est tombé entre ses mains. Quand l'Espagne, pour se lasser de l'état où elle a été réduite par les prétentions de ses rois légitimes ou illégitimes, c'est-à-dire faibles ou forts, n'aurait pas la guerre, le pillage, la dévastation et la misère que la guerre entraîne après elle, il lui suffirait, pour répudier le pouvoir qui règne sur elle, de voir le vol, les dilapidations, les excès dans lesquels est tombé ce gouvernement de femmes et de favoris. La déconsidération va si loin, la faiblesse est si patente, l'impuissance est telle que le pouvoir s'effraie d'un mot qu'aurait dit un général, que la reine sollicite sa protection qu'il n'accorde pas et lui laisse pour ainsi dire le choix de ses ministres.

Quand la monarchie en est arrivée là, elle a perdu tout prestige, toute force morale; elle a vu tomber autour d'elle tout ce qui pouvait la soutenir et la faire vivre dans un état normal; elle n'est plus qu'une ombre, plus qu'un nom. Quand Bonaparte du milieu de l'armée jugeait les actes du Directoire, il était facile de comprendre que le pouvoir se déplaçait; lorsque Christine demande son appui à Espartero, on comprend de même où est la véritable force qui préside aux destinées du pays. La monarchie sera la proie du premier ambitieux quand elle en appellera elle-même aux prétoriens.

Grand-Théâtre.

NORMA. — L'ORCHESTRE. — LA COMÉDIE. — M. ROUVIÈRE.

Les Italiens nous ont enfin rendu *Norma*, ce chef-d'œuvre de Bellini, chef-d'œuvre de second ordre, il est vrai, mais bien supérieur, pour la grandeur du caractère et la profondeur de l'expression dramatique, à tous les flonflons bourgeois de MM. Adam, Monpou, etc. Pour nous, si nous faisons bon marché de cette abondance souvent stérile qui gâte la plupart des partitions italiennes, si nous reconnaissons que la part du métier y est plus grande encore que dans nos partitions françaises, nous saluons surtout les œuvres de l'école italienne avec amour pour ces mélodies suaves, tendres et faciles qui semblent appartenir exclusivement à l'Italie, pays par excellence de la mélodie. Certes, nous faisons grand cas de l'harmonie, et en cela nous nous prosternons devant les œuvres de l'école allemande; mais l'harmonie surprend et étonne plus encore qu'elle ne charme et n'émeut, et nous préférons toujours un chant naïf, parti de l'âme, qui fait résonner jusqu'aux fibres les plus intimes de la sensibilité, à toutes les combinaisons de l'art, qui souvent ont besoin de passer par l'intelligence pour être comprises à leur véritable valeur.

Aussi aimons-nous Bellini, qui doit ses plus beaux succès aux inspirations de sa nature toute rêveuse et toute mélancolique; bien plus encore qu'au métier et à la science de l'harmonie, qui chez lui est assez pauvre et assez restreinte, en général. — On peut reprocher aussi à cet auteur le vague et la monotonie de certaines mélodies, vague qui va quelquefois jusqu'à la sécheresse et à l'impuissance. Mais c'est là, nous le pensons, le

Est-il besoin de parler de la France? L'histoire de tous les jours est là pour répondre, pour dire les luttes, retracer les succès et les défaites. L'histoire de la dernière session redira surtout les rudes atteintes qu'a subies le pouvoir monarchique, et combien la discussion de l'adresse a dénudé ce pouvoir, l'a percé à jour, a éteint l'aurore qui l'entourait aux yeux de certains esprits. La cour, ses partisans, ses amis intéressés ont craint de voir se renouveler au début de cette session la discussion fameuse qui marqua le début de la dernière, et dans un pamphlet qui trahit son origine, ils viennent d'attaquer avec une vigueur peu commune tous ceux dont ils ont à redouter eux-mêmes les attaques. Ainsi ils les veulent réduire à l'impuissance en les déconsidérant à l'avance; aussi le pays qui lit les factums des deux camps, qui voit les coups des deux partis et qui les juge, perd-il toute confiance dans les hommes; il voit tout dévouement disparaître, tout désintéressement se prendre à l'appât qu'on lui offre, l'ambition lutter pour remplacer l'ambition, et voilà qu'il ne croit plus à rien, ni aux hommes, ni aux choses. La session qui commence, il la regarde comme une comédie bavarde, menteuse, mais dont il faudra payer le dénouement; ne voyant personne digne de porter le poids des affaires, c'est-à-dire de jouer les premiers rôles, il se persuade qu'il devra siffler tout le monde.

De cette disposition naît l'impuissance; le pays n'est pas gouverné; il y a partout désorganisation, marasme et par conséquent danger; tous les ressorts sont détendus. Chacun comprend que le système avec lequel nous marchons a vieilli, qu'il a fait son temps. Le système représentatif, tel que nous l'avons, ou à peu près, a fait la révolution de juillet; c'est là son œuvre, c'était là sa mission, il l'a remplie. Si donc l'on veut sortir de cet état d'impuissance, il faut régénérer le principe en l'agrandissant; il faut lui donner une action nouvelle, en lui adjoignant une force nouvelle; il faut labourer plus profondément le sol épuisé pour qu'il produise encore des fruits.

Telle est la conviction du pays au moment où commence la session et où s'ouvre une année sur laquelle tant de ridicules prédictions se réunissent; cette année sera physiquement ce que sont à peu près toutes les autres, avec un peu plus ou un peu moins de chaleur et d'abondance, mais sous le rapport moral elle présente dans les régions supérieures un triste spectacle de paralysie, d'égoïsme passé à l'état chronique, de désorganisation des partis, de déconsidération du pouvoir, d'apostasies éclatantes.

Il y a dans les croyances les plus ridicules une raison mystérieuse et cachée; il y a dans toutes les prédictions un certain fond de vérité obscurcie par mille idées superstitieuses. Le mal moral qui afflige l'humanité est bien profond; tout doit se transformer, se régénérer, pour obéir aux lois générales de la nature; l'humanité est arrivée à une de ces phases où le progrès paraît plus évident, parce que, le mal étant plus grand, la guérison sera plus éclatante. Les sorciers, les prophètes n'ont qu'un tort, celui d'appliquer à l'ordre physique ce qui ne regarde que l'ordre moral.

K.

Dans sa séance du 24 décembre, le conseil municipal de Lyon a voté, sur la demande de M. le maire, 8,988 fr. pour compléter les dépenses qui ont été faites à l'occasion du passage du duc d'Orléans à Lyon.

Le conseil, après avoir si bénévolement accordé la somme principale de 25,000 fr., n'a pas voulu se montrer récalcitrant; il a de même voté avec complaisance le supplément de dépenses.

Nous ne voulons pas revenir sur les questions que nous avons soulevées relativement au premier vote, mais nous devons nous élever fortement contre la marche de M. le maire dans cette circonstance. En demandant un crédit de

défait de ses qualités, car les sentiments qu'il excelle à peindre, c'est la tendresse et l'amour rêveur et mélancolique, sentiments qui chez lui s'élèvent rarement jusqu'à la passion. Dans cette sphère de sentiments rêveurs et élégiaques, il a conquis une large place qui n'est pas sans gloire, car il est incontestablement le premier parmi les compositeurs de second ordre qu'a produits le génie immense de Rossini.

La partition de *Norma* cependant sort, dans plusieurs parties, des habitudes de Bellini, qui a su trouver, cette fois, des chants d'une mâle énergie et d'un sentiment dramatique plein de grandeur et de puissance. Chaque tableau renferme un morceau d'une beauté réelle et originale, et voilà ce qui fait de cet opéra une œuvre à part, et qui en laisse peu de sang-froid. De toutes les œuvres de second ordre, c'est celle encore où l'on trouve le moins de ces morceaux dits de *placage*, sans style et sans idées, et qui ont besoin de tout le mérite des grands chanteurs italiens pour être supportés. La partition de *Norma* suffirait seule à la réputation de Bellini, s'il n'eût écrit aussi les *Puritains* et la *Somnambule*.

Arrivons à l'exécution et disons tout d'abord que le ténor et M^{me} d'Alberti ont dépassé toutes les espérances.

Nous sommes de cette opinion que la première condition pour faire un chanteur, c'est d'avoir de la voix, et en cela M. Sinico est un puissant chanteur. Nous avons entendu plusieurs personnes lui reprocher de frapper quelquefois plus fort que juste, et de dépasser souvent le but en cherchant avant tout à produire de l'effet aux dépens du goût et de la vérité. Nous ne lui en ferons pas un trop grand reproche, car nous sympathisons avec cette manière large et énergique de jeter la phrase musicale. Cette

25,000 fr., il devait savoir s'il serait suffisant; il devait ensuite ne pas le dépasser. Ne peut-on pas, à juste titre, le soupçonner d'avoir d'abord engagé le conseil à accorder la majeure partie de la dépense, se réservant *in petto* la faculté de la dépasser, sachant bien qu'on n'oserait pas plus tard discuter sur le mérite de l'emploi des fonds?

Le conseil municipal aurait sans doute accordé tout d'abord les 33,988 f. qu'il a votés en deux fois; mais la somme de 33,988 f. aurait pu éveiller quelques susceptibilités, faire naître quelques velléités d'opposition de la part de certains conseillers municipaux. Voilà ce qu'on a sans doute voulu éviter; c'est de l'habileté peut-être, mais ce n'est pas de la franchise. Les ministres procèdent ainsi, nous le déplorons; mais les mauvais exemples, quoique venant d'en haut, ne devraient jamais être imités dans l'administration municipale qui a besoin avant tout de la confiance publique.

A l'occasion du premier vote, l'opposition du conseil a formulé nettement sa répugnance à faire de nos deniers l'emploi qu'on leur destinait. Nous l'avouons, ce n'est pas sans surprise que nous ne l'avons pas de nouveau entendue s'élever contre l'excédant de dépenses, et rappeler M. le maire aux véritables principes en matière de finances.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, le 28 décembre 1839. — Il vient de se passer devant Cherchel un événement d'une haute importance. Un navire de commerce a été capturé par les Kabyles; une expédition maritime a été envoyée sur les lieux et a détruit en partie cette bourgade, qui ne nous était pas hostile, mais qui s'était laissé faire la loi par les Kabyles des montagnes voisines.

Le brick de commerce *le Frédéric-Adolphe*, capitaine Jouve, venant d'Oran avec un chargement de pommes de terre, fut surpris par le calme à la hauteur de Cherchel, dans la matinée du 26. A la pointe du jour il avait été aperçu par les Kabyles de la montagne; une certaine d'entre eux se jeta dans une mauvaise felouque, se dirigeant vers le navire. Le capitaine Jouve, n'étant pas en état de résister faute de canons et de fusils, fit mettre sa chaloupe à la mer, et grâce à la supériorité de sa marche sur celle de la felouque, il parvint à atteindre Alger à une heure après minuit avec son équipage, sa femme et les passagers. Les Arabes poussaient des cris de rage en voyant s'éloigner l'embarcation qui leur enlevait ces 13 malheureux. Heureusement pour ceux-ci, le calme continua jusqu'à leur arrivée dans notre port, où l'on s'est empressé de leur donner les soins que réclamait leur position, après les fatigues d'une traversée de 16 lieues dans une embarcation aussi frêle.

Dès que le capitaine Jouve eut rendu compte à l'autorité de ce funeste événement, l'amiral de Bougainville ordonna au bâtiment à vapeur *le Sphinx* de prendre à bord la compagnie de débarquement du brick *le Dragon*, et d'appareiller pour Cherchel, avec la mission d'enlever *le Frédéric-Adolphe*, de canonner la ville et de détruire les embarcations amarrées dans le port. Ce bâtiment avait doublé le môle à 2 heures du matin. Demi-heure après, le paquebot *le Crocodile*, venant de Bone, reçut ordre de conserver ses feux, et à 3 heures il partit pour rejoindre *le Sphinx*, ayant à bord les passagers militaires qu'il avait embarqués à Sora.

Cette petite expédition mouilla à demi-portée de canon de Cherchel; les embarcations furent mises à l'eau, et à midi les équipages et un détachement de troupes passagères étaient à bord du navire capturé. Pendant trois quarts d'heure que nos hommes sont restés dans le port, la fusillade n'a pas cessé. M. Simon, capitaine du *Crocodile*, commandant le débarquement, ne put parvenir, malgré tous les efforts des hommes placés sous ses ordres, à déchaouer le navire. Il y renonça lorsqu'il vit le tiers de ses hommes hors de combat. La retraite s'opéra dans l'ordre le plus parfait sous le feu de l'ennemi. Les morts et les blessés furent descendus dans les canots qui regagnèrent leur bord à une heure.

La valeur et le sang-froid de nos soldats et de nos marins ont été admirables; mais cette affaire a été plus brillante que fructueuse. Les batteries du *Sphinx* et du *Crocodile* ont fait un feu

manière, de prime abord, étonne en ce qu'elle dérange un peu nos habitudes; mais, à coup sûr, elle n'agit pas sur vous médiocrement. Ces notes, toutes de poitrine, quand pour les produire le chanteur n'a pas besoin de se replier sur lui-même avec force contorsions, comme un athlète épuisé qui ramasse péniblement toutes ses forces avant la lutte, ces notes de poitrine, dis-je, seront toujours les diamants les plus précieux pour un chanteur.

La voix du ténor Sinico est large, sonore, bien timbrée, et elle aborde hardiment les plus grandes difficultés. S'il n'y a pas toujours un goût exquis dans sa manière de dire certaines phrases, il y a du moins une audace souvent pleine de bonheur. C'est une fougue qu'il lui sera facile de réprimer, grâce à l'excellente méthode dont il fait preuve dans les morceaux d'ensemble. Seulement nous croyons qu'avec cette prodigalité de moyens, M. Sinico risque souvent de se heurter contre l'enrouement. N'en a-t-il agi ainsi que pour enlever un grand succès dès son début? Alors il doit être content, car les applaudissements ne lui ont pas fait défaut. Nous ajouterons aussi que c'est un acteur chaleureux et qui a de l'entrainement, ce dont nous le félicitons sincèrement.

M^{me} d'Alberti (M^{me} Martinet) est pour Lyon une ancienne connaissance qui, il y a quelques années, possédait déjà du talent et de la voix, et qui a eu l'heureuse idée d'aller perfectionner cette voix et ce talent à l'école italienne; et voilà comment l'Italie nous l'a renvoyée cantatrice d'un talent incontestable et d'une intelligence musicale fort distinguée.

La voix de M^{me} d'Alberti est un mezzo soprano d'un timbre et d'une pureté admirables, notamment dans les notes basses et de médium. Quant aux notes élevées, elles sont un peu

bien nourri; elles ont détruit les embarcations des Maures et démoli des maisons et des mosquées.

Nous avons eu quatre matelots tués, deux du *Sphinx* et deux du *Dragon*.

M. Teissier, second du *Sphinx*, a été assez gravement blessé, ainsi que M. Courtaud, volontaire de la marine, qui était passager sur ce bâtiment; nous avons eu, en outre, 9 matelots et 8 soldats blessés.

Avant de quitter le navire capturé, M. le commandant Simon y mit le feu, mais les Arabes l'ayant éteint, on les canonna de plus belle.

Le *Sphinx* et le *Crocodile* ont quitté Cherchel à trois heures et demie, n'ayant plus à bord de munitions de guerre; ils étaient de retour à Alger ce matin. Les blessés ont été déposés à l'hôpital du Dey. L'enterrement des morts a été fait avec pompe.

Le nombre des Kabyles descendus à Cherchel était de 5 à 6,000. Ils ont tiré au moins 25,000 coups de fusils.

Autre lettre du 28 décembre. — Le bateau à vapeur le *Castor* est arrivé le 25, venant de Toulon avec 429 passagers militaires. Il avait aussi à bord le maréchal-de-camp Parchappe qui vient commander une brigade, le lieutenant-colonel Charpenay du 23^e de ligne; l'intendant militaire Reneufre, et le capitaine Levaillant, membre de la commission scientifique.

M. de Tonnac, colon distingué par sa bravoure et par ses connaissances en agronomie, est de retour de Toulouse où il était allé réparer, au sein de sa famille, sa santé épuisée par les fatigues qu'il a éprouvées en défendant ses vastes propriétés contre les bandes d'Abd-el-Kader. Je tiens de source certaine que M. de Tonnac est porteur d'une lettre du ministre de la guerre qui l'autorise à organiser sa petite tribu de guerre, avec la mission de servir d'éclaireur à l'armée expéditionnaire qui doit refouler l'émir au-delà de l'Atlas; on applaudit ici à cet acte de dévouement qui sera sans doute apprécié par le gouverneur-général.

On assure que le général Rullières rentre définitivement en France, abreuvé de dégoûts, mais regretté par l'armée et par la population civile. Il est aussi question de la rentrée en France du général Auvray qui n'est pas dans les bonnes grâces du gouverneur.

Le convoi dont je vous ai annoncé le départ dans ma dernière lettre est arrivé sans avoir tiré un seul coup de fusil aux camps du Fondouck et de Kara-Mustapha qui n'avaient eu aucune communication avec nous depuis 24 jours; ces camps ne manquaient pas encore de vivres, mais ils avaient presque épuisé leurs munitions de guerre, ayant été inquiétés tous les jours, et ayant eu trois attaques à repousser.

La lisière de la plaine du côté du Sahel est assez tranquille; mais les Arabes, malgré les déflections qui ont eu lieu, sont toujours nombreux du côté de Blidah. Il est parti hier pour cette ville un très-fort convoi escorté par une colonne de 3,000 hommes.

Alger présente toujours un aspect très-animé par suite des arrivages et des départs de troupes et de navires.

Autre lettre, même date. — Le bateau à vapeur le *Phare* est arrivé hier en rade, avec 4,000 hommes pour le 1^{er} de ligne qu'il croyait trouver ici; mais ce régiment est à Oran, et le bataillon qu'on nous avait expédié est allé le rejoindre; le *Phare* a donc reçu l'ordre de se diriger vers ce port, et il a appareillé aujourd'hui.

Le bataillon du 62^e de ligne qui s'était déjà embarqué une fois, et qu'on avait fait redescendre à terre pour le diriger vers la plaine, s'est embarqué de nouveau; il doit aller renforcer la garnison de Constantine.

Mardi dernier, un convoi de 6,000 rations est parti pour la Maison-Carrée sous l'escorte d'un bataillon du 41^e de ligne; ce bataillon est rentré en ville le même soir sans avoir brûlé une amorce.

On dit que le camp de Blidah a été encore attaqué samedi. Cette fois les Arabes avaient amené quelques pièces de canon; ils ont tiré une trentaine de coups, et ont laissé quelques obus dans le fort. Les soldats sont furieux de se voir consignés dans le camp; ils regrettent le général Rullières qui dernièrement leur a donné la liberté de se battre pendant quelques instants. Ce général vient de rentrer en ville; il a été accueilli froidement par le maréchal-gouverneur, et l'on assure qu'il va rentrer en France.

On s'occupe de la formation d'une colonne de 5,000 hommes destinée à agir contre les Arabes qui bloquent les camps de Blidah, et à s'emparer des pièces d'artillerie de l'émir; celui-ci fortifie les défenses qu'il faut traverser pour aller à Medeah.

La gendarmerie a arrêté hier, aux environs de Douéra, 25 Arabes, et pris autant de chevaux, mulets et ânes chargés de tentes et autres effets; chaque homme était armé d'un fusil, d'un yatagan et de pistolets. Ces Arabes appartiennent à une tribu placée sur notre territoire, ils désertaient à l'ennemi; on les a conduits en ville et écroués dans les prisons.

ORAN, le 24 décembre. — Il y a eu une affaire assez chaude à Mostaganem. Le 13 au matin, un des kalifas d'Abd-el-Kader a attaqué Mazagan; le commandant supérieur de Mostaganem sortit aussitôt de la ville avec 100 hommes du 15^e léger, 70 chevaux des chasseurs et spahis, et 200 Coulouglis, infanterie et cavalerie. Cette colonne fut assaillie par 1,000 cavaliers et 500 fantassins arabes et rentra en ville.

Le rapport officiel dit que l'ennemi a perdu de 50 à 60 hom-

mes, et que nous avons eu 2 soldats et 5 Turcs tués. Il manquait en outre une cinquantaine de Turcs dont on ignorait le sort; on présumait qu'ils s'étaient jetés dans Mazagan; on ignorait le résultat de l'attaque sur ce point. Dans la nuit du 13 au 14, un Arabe de Mazagan fit deux voyages à Mostaganem pour prendre des cartouches. Le 14, les communications étaient libres entre ces deux points.

La majeure partie des Coulouglis qui avaient manqué à l'appel du 13 s'étaient sauvés dans Mazagan; ils revinrent à Mostaganem, emportant 30 corps décapités, dont 27 appartenaient aux Coulouglis, ce qui a répandu l'affliction dans les familles indigènes.

A Mazagan, nous n'avons eu qu'un soldat tué; on s'y est vaillamment défendu et l'on a fait éprouver de fortes pertes à l'ennemi qui, en se retirant, a laissé 20 cadavres qu'il n'a pu enlever. Les Arabes ont montré beaucoup d'audace; ils sont venus jusque dans l'enceinte extérieure. Les familles maures qui habitent Mazagan se sont réfugiées à Mostaganem.

Le 14 au soir, on a échangé quelques coups de fusil en avant de cette ville; depuis, tout est tranquille.

Chronique Lyonnaise.

Mardi au soir, à huit heures, la diligence de Lyon à Bourg a versé dans la Saône, à peu de distance de Fontaines. La voiture renfermait quatre voyageurs dans l'intérieur, un homme, deux dames et une petite fille; deux personnes étaient dans le coupé. Au moment où la diligence a été précipitée dans la rivière, les deux voyageurs qui se trouvaient dans le coupé ont eu le temps de s'élancer à terre; mais il n'a pu en être de même pour ceux de l'intérieur. La voiture était déjà presque entièrement submergée; M. de Bar, de Trévoux, l'un des voyageurs de l'intérieur, a conservé heureusement tout son sang-froid; il a ouvert la portière et a voulu s'élancer, mais les femmes qui étaient avec lui l'ont retenu par son manteau qu'il leur a abandonné, et il a pu se dégager et sortir de la voiture, qui était remplie d'eau. La première pensée de M. de Bar a été pour ses compagnes de voyage; il a plongé le bras dans la voiture, a saisi la petite fille par les cheveux et l'a retirée; ensuite il a fait tous ses efforts pour sauver les deux dames. Comme il avait bu beaucoup d'eau, et ses forces s'affaiblissant, il n'y serait peut-être pas parvenu; mais les deux voyageurs du coupé, MM. Devillas et Valentin, qui avaient été assez heureux pour s'élancer hors de la voiture avant la chute, purent arriver au secours des infortunées, et aider M. de Bar à les retirer de l'eau et à les arracher à une mort certaine. Grâce au sang-froid de M. de Bar et à l'assistance de MM. Devillas et Valentin, cet accident, qui pouvait avoir des suites si déplorables, n'a causé la mort de personne. Les voyageurs en ont été quittes pour d'horribles angoisses et pour faire une demi-lieue à pied jusqu'à Fontaines, où ils ont trouvé des vêtements, et ont pu continuer leur route.

Le trait de courage et de sang-froid que nous venons de rapporter honore trop M. de Bar et ses compagnons de voyage pour que nous ne lui donnions pas toute la publicité possible.

Ne conviendrait-il pas que l'autorité prit des mesures pour empêcher les voitures publiques de passer la nuit sur cette route, lorsque la Saône est grosse et débordée comme elle l'est depuis quinze jours? (*Réparateur.*)

— Des douleurs rhumatismales avaient jusqu'ici empêché M. Maurice de Bonald, nommé archevêque de Lyon, de quitter le Puy. Quoique encore souffrant, le prélat a pu partir pour Paris. Il voyage à petites journées, accompagné de son secrétaire particulier, M. l'abbé Arnal de Serres, son neveu. (*Idem.*)

— On écrit de Perpignan :

M. le baron Antoine de Saint-Joseph, maréchal-de-camp commandant la subdivision des Pyrénées-Orientales et une brigade d'infanterie de la division active, a été nommé au commandement d'une brigade d'infanterie à Lyon. Originaire de Marseille, M. de Saint-Joseph est neveu de la reine actuelle de Suède.

— Pour se conformer à la loi du 4 juillet 1837, relative à l'application rigoureuse du système métrique, à dater du 1^{er} janvier 1840, les courtiers de commerce près la bourse de Bordeaux (section des spiritueux) ont décidé, d'accord avec leurs confrères de Paris, que l'hectolitre serait l'unité sur laquelle leurs transactions auraient lieu, et ont adopté l'alcoolmètre de Gay-Lussac et le thermomètre centigrade pour déterminer le titre de la marchandise.

Les cours des spiritueux seront, en conséquence, établis sur ces bases à partir du 1^{er} janvier 1840.

— Le journal la *Démocratie lyonnaise* paraîtra le jeudi

en particulier; ce qui n'empêche pas que momentanément l'orchestre ne soit très-mauvais, en général. A qui la faute? un peu à tous, sans doute. Quoi qu'il en soit, le public siffle, et un pareil état de choses est intolérable.

On disait bien dans la salle qu'il y avait malveillance de la part des musiciens envers la troupe italienne. Et quand cela serait vrai, est-ce une raison pour sacrifier l'art, à ce point d'encourir le blâme du public, étranger à de pareils démêlés? Nous ne croyons point à ces bruits; mais, malheureusement, nous ne pouvons douter de l'état déplorable où en est arrivé aujourd'hui l'orchestre du Grand-Théâtre de Lyon!

Si depuis quelque temps nous n'avons point parlé de la comédie, c'est que vraiment nous avions peu de chose à en dire. Depuis le succès de *Mlle de Belle-Isle*, nous n'avons eu aucune nouveauté ni aucune reprise dignes de fixer l'attention. Que dire de la *Vieillesse d'un grand roi*, froide et pâle copie de quelques pages de mémoires sur les dernières années du règne de Louis XIV? Le talent de MM. Valmore et Constant et de Mme Beuzeville n'a pu sauver l'ennui de cette mosaïque. Que dire aussi d'*Un Ménage parisien*, semi-drame sans cœur et sans esprit tombé au bruit des sifflets?

Ces jours-ci, on a repris avec succès *Charles VII chez ses grands vassaux*, un des bons drames d'Alexandre Dumas, et où se trouvent quelques caractères vigoureusement dessinés, de nobles pensées et de beaux vers.

M. Rouvière, ce jeune peintre qui a quitté l'atelier pour le théâtre, et qui tout d'abord a débuté avec succès au Théâtre-Français, a joué le rôle d'Yaqub de manière à mériter de jus-

9 courant. A l'avenir, elle paraîtra le premier dimanche de chaque mois.

— Mercredi dernier, les marins de deux bateaux chargés qui traversaient de la rive gauche à la rive droite de la Saône au-dessous du pont de la Gare, ayant vu se rompre leurs câbles, essayèrent de s'arrêter au port Saint-Paul, à Vaise, sur deux bateaux vides dont les câbles cédèrent au poids; en sorte que les quatre bateaux s'en allaient au courant de l'eau qui est très-forte, menaçant d'entraîner sur leur passage tous les obstacles qu'ils auraient trouvés. Sur les sollicitations et les promesses du sieur Cuissard, fermier des bateaux mouvants, des marins sont venus au secours des bateaux, et après leur avoir fait heureusement traverser le pont de Serin dont la proximité présentait un imminent danger, ils les ont amarrés sans avaries au port de la Poudrière et au port de l'Ob-servance.

Cette affaire, toute simple qu'elle paraisse, soulève une grave question. Quand le sieur Cuissard a engagé les marins à aller au secours des bateaux qui allaient infailliblement périr, tous ont refusé en alléguant pour raison qu'ils sauvaient, au péril de leur vie, la fortune de propriétaires qui ne payaient même pas leurs peines et leur temps. Pour exemple de leurs dires, ils citaient le marinier Berger qui, dans un sauvetage semblable, a eu une épaule fracturée, accident dont il est resté infirme, sans que les propriétaires des bateaux sauvés alors aient rien fait pour lui. Il a fallu la promesse positive de paiement faite par le sieur Cuissard pour les déterminer à se risquer encore au secours des bateaux.

Un pareil état de choses ne saurait durer; les communes riveraines doivent organiser des marins en compagnies de sauvetage, avec l'obligation d'aller au secours des naufragés, mais aussi avec un tarif calculé sur la hauteur des eaux. Si l'autorité ne le fait pas, c'est aux marins à le faire eux-mêmes, à remettre la défense de leurs droits entre les mains d'un syndicat et il n'y a pas de tribunal qui refusât d'allouer un légitime salaire à de braves gens qui s'exposent pour sauver la fortune des particuliers.

— Nous signalions dans notre numéro du 1^{er} le mauvais état de la route de Fontaines à Lyon; la veille et l'avant-veille, des accidents que nous ignorions encore venaient donner plus de force à nos observations.

Lundi dernier, en effet, la voiture de Bourg, desservant Trévoux et Chatillon, partie à cinq heures du soir de la place des Cordeliers, et arrivée vers les six heures sur la route de Fontaines, en face des propriétés Gallet et Durand, a versé sur le chemin couvert par les eaux de la Saône qui est très-grosse; heureusement aucun des voyageurs n'a péri, ils ont été seulement mouillés jusqu'à la ceinture. Les sieurs Bonnefond, aubergiste, et François, garçon chez le sieur Prost, marinier, ont donné de prompts secours, et enfin voyageurs, voiture et chevaux ont été sauvés.

La route est, comme nous l'avons dit, fort étroite en cet endroit, elle y a tout au plus trois mètres de largeur, ce qui fait que deux voitures ne peuvent s'y croiser; il n'y a point de mur qui soutienne les terrains que la Saône mine constamment dans toutes ses crues.

Dimanche dernier, une charrette de charbonnier est tombée dans la rivière au même endroit, à trois heures; sans les prompts secours des marins conducteurs de chevaux de remonte qui passaient en cet instant, la charrette, le cheval et le conducteur auraient infailliblement péri. De tels accidents appellent de promptes réparations.

CIRQUE-OLYMPIQUE.

Samedi 4 janvier.

El Jaleo de Jeres, Jeux romains, Mort et Vivant, grands exercices.

On commencera à six heures.

ERRATA. — Une erreur s'est glissée dans le titre d'un article inséré dans notre avant-dernier numéro, sur l'exploration chimique du cadavre d'Ayné, d'après les procédés de M. Orfila. — Au lieu de: *Rapport de M. le docteur Chapeau sur...*, il faut lire: *EXTRAIT DU Rapport de M. le docteur Chapeau et de M. LE CHIMISTE PARISEL, sur l'exploration...*

En rendant ainsi aux deux auteurs le mérite et la responsabilité de leur œuvre, nous regrettons que le cadre de notre journal nous ait forcés de morceler ce travail scientifique et de n'en reproduire que l'extrait relatif aux expériences par l'appareil de Marsh, et aux nouveaux procédés enseignés par M. le professeur Orfila pour découvrir long-temps après la mort l'arsenic ingéré dans le corps humain et absorbé par le travail de la vie.

grèles et écourtées, et encore ne les atteint-elle pas toujours du premier coup, quand la phrase musicale n'est pas graduée de manière à les lui préparer à moitié, pour ainsi dire. Elle a été forcée de transposer plusieurs morceaux; mais grâce à la beauté de sa voix et à la distinction de sa méthode, elle a su se faire amplement pardonner ces transpositions et plusieurs traits attaqués d'une manière un peu douteuse. De plus, son chant est noble, entraînant, et d'une bonne expression dramatique. — Ce beau rôle si long et si difficile de Norma a été pour elle un véritable triomphe. Mme d'Alberti et le ténor Sinico ont été redemandés après la pièce et couverts d'unanimes applaudissements.

Nous ne pouvons trop parler de Mme Sinico qui chantait le rôle d'Adalgise, par complaisance. — Cette cantatrice ne manque ni d'art ni de talent, mais malheureusement elle n'a pas de voix, ni surtout une voix de contralto, que réclame le rôle d'Adalgise. Aussi l'effet de plusieurs morceaux a-t-il été manqué, et nous avons regretté beaucoup la belle voix de Mlle Alessi.

Nous ne dirons rien du baryton Della Scala qui a chanté, tout entier dans sa barbe, le rôle du grand-prêtre.

Maintenant que dire de l'orchestre, sinon qu'il a été au-dessous du médiocre, à ce point que le public l'a impitoyablement sifflé à plusieurs reprises; c'était à croire à un charivari. Et voilà où, de négligences en négligences, de chutes en chutes, en est arrivé l'orchestre du Grand-Théâtre si renommé au temps de Huny, de Pepin, de Crémont et de George.

On nous objectera, sans doute, que plusieurs des musiciens qui composent l'orchestre sont cependant d'excellents artistes,

tes applaudissements. Il a su empreindre ce rôle d'un caractère sombre et sauvage qui ne manquait ni de bonheur ni d'originalité. Certes, il y a de l'avenir chez cet artiste, car, pour le présent, il a de l'âme et l'entraînement dans son jeu. Le temps et l'habitude de la scène lui apprendront à se modérer et à être plus sûr des effets qu'il veut produire. Pour nous, nous augurons bien de cet artiste, car il y a chez lui un haut sentiment de l'art, et la preuve en est dans la manière fort distinguée dont il a rendu plusieurs parties du beau rôle d'Yaqub.

M. Valmore s'est fait applaudir dans le rôle du duc de Savoie. — Mme Beuzeville a joué Bérangère avec une sensibilité et une verve fort remarquables. — Mme Lefebvre est une charmante Agnès Sorel. — Pour M. Verdelle, il a su donner au rôle de Charles VII une couleur gracieuse et vraie. Cet artiste, depuis quelque temps, a fait de sensibles progrès dont le public lui tient souvent compte par ses applaudissements; malheureusement il a à vaincre un organe des plus rebelles, contre lequel échouent quelquefois sa volonté et son intelligence.

Somme toute, ce drame est bien joué et a été revu avec beaucoup de plaisir.

On nous promet pour cette semaine le *Proscrit*, de Frédéric Soulié. Si nos prévisions ne nous trompent, Mme Beuzeville doit y trouver un beau succès.

P. S. — La seconde représentation de *Norma* a été jouée avec plus d'ensemble, et l'orchestre a été plus supportable; même succès pour Mme d'Alberti et M. Sinico.

On annonce pour lundi *Il Barbiere di Siviglia*. Mme d'Alberti chantera le rôle de Rosine. E. D.

Paris, 2 janvier 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Hier matin, en se levant, Louis-Philippe a éprouvé un étourdissement qui, pendant quelques instants, a présenté un caractère assez inquiétant. Les médecins, appelés aussitôt, voulaient que les réceptions du premier de l'an n'eussent pas lieu; ils alléguaient avec raison que cette cérémonie pouvait fatiguer beaucoup S. M. Le roi n'a pas jugé à propos de se rendre à cet avis; il a persisté à recevoir les quatre à cinq mille personnes qui, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai, croiraient manquer à leur devoir si elles ne venaient pas défiler devant lui. L'état d'indisposition de S. M. était visible, et il a beaucoup paralysé cette facilité d'élocution, cette abondance de paroles qui distinguent si éminemment Louis-Philippe. Des députés qui se trouvaient très-près de lui lorsqu'il a répondu au discours de M. Sauzet, nous ont rapporté qu'il avait dû s'arrêter à plusieurs reprises comme un homme qui balbutie et qui cherche ses mots.

M. Guizot, qui était au nombre des députés qui sont allés aux Tuileries à l'occasion du jour de l'an, a prodigué des poignées de main à tous ceux de ses collègues qui se trouvaient aux Tuileries en même temps que lui. Les membres de l'opposition ont, sous ce rapport, été traités aussi généreusement que les amis politiques de M. Guizot. Il est évident que le chef des doctrinaires cherche à s'assurer une majorité dans la chambre, pour reconstituer ce grand parti gouvernemental à la tête duquel il a la prétention de marcher. Y réussira-t-il? C'est ce que nous saurons quand la discussion de l'adresse aura forcé les partis qui fractionnent la chambre à se constituer en majorité et en minorité.

— On dit que le roi redoute fort une nouvelle crise ministérielle et qu'il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour l'éviter. Cette répugnance de Louis-Philippe à changer encore une fois de ministres n'a rien qui nous étonne. D'abord chaque crise ministérielle apporte avec elle ses embarras et ses ennuis; ensuite pourquoi le roi aurait-il la pensée d'éloigner de lui des hommes qui se sont montrés aussi disposés que MM. Passy et Dufaure, les intraitables puritains du centre gauche, à subir tous ses caprices et à faire toutes ses volontés?

— Les tables des ministres ne chôment pas. Depuis huit jours, les députés de toutes les nuances sont comblés d'invitations. Ils ne sortent pour ainsi dire d'un hôtel que pour aller goûter la cuisine d'un autre.

La plupart des députés de l'opposition se montrent aussi empressés que ceux des centres de faire bonne chère et de répondre aux politesses désintéressées des ministres du 12 mai. M. Dufaure, qui autrefois poussait le puritanisme jusqu'à refuser une invitation à dîner qui lui était adressée par un ministre, est un de ceux qui emploient aujourd'hui avec le plus de succès ce moyen de séduction.

— Le duc de Joinville est arrivé à Paris.

— Le corps de l'archevêque a été exposé aujourd'hui dans le chœur de l'église du Sacré-Cœur. L'archevêque, revêtu de ses habits pontificaux, était couché sur le dos. Des religieuses du couvent du Sacré-Cœur veillaient près du corps. Une foule assez nombreuse de curieux et de passants se pressait dans l'espace réservé à la circulation.

Demain, le corps sera porté à Notre-Dame, où le clergé, en grande tenue, dira une messe solennelle.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 2 JANVIER.

Il y avait encore aujourd'hui de grands besoins dans la coulisse; aussi la rente était-elle demandée à Tortoni à 80 55.

Au parquet, elle a ouvert en liquidation à 80 50, et elle est montée à 80 60. Les ventes considérables faites par le parquet ont fait fléchir le cours, surtout en liquidation, et la rente a fermé à 80 45.

Le report, qui a été long-temps à 15 c. et même à 12 1/2, est monté à 22 1/2, et à la fin de la bourse, il était encore à ce prix.

A quatre heures, on offrait à 80 67 1/2 fin courant.

Le *Moniteur* a commencé l'enregistrement des discours adressés au roi, à l'occasion du nouvel an, et des réponses de S. M.

Le premier discours est celui de M. d'Appony, au nom du corps diplomatique. Il n'offre que d'assez médiocres banalités, et la réponse a su garder l'insignifiance de ces souhaits de bonne année formulés au nom de ses collègues par l'ambassadeur autrichien.

M. Pasquier est venu ensuite débiter sa harangue. Cette année M. le grand-chancelier s'est fait le bouc émissaire des avances qui vont être faites de nouveau au parti légitimiste, dont M. de Quélen empêchait le ralliement à la branche cadette. M. Pasquier est l'homme des transactions par excellence. Il a été le ministre de l'empereur qui représentait l'idée militaire de la révolution de 89, et pour passer du service de la révolution à celui de la Restauration, il a trouvé ingénieux de faire passer une corde au cou de la statue de son bienfaiteur, de Napoléon, et de la renverser. La révolution de 1830 a accepté le serment qu'il avait prêté déjà à deux ou trois gouvernements; mais est-ce bien à la révolution qu'il a voué son zèle, déjà quelque peu usé par l'Empire et les Bourbons de l'autre branche? Est-ce du moins au roi des barricades, à l'homme qui est roi par la grâce du peuple? Non, c'est au petit-fils d'Henri IV. « Petit-fils d'Henri IV et soldat de 1792, a dit au roi le belliqueux et politique chancelier, tout montre que vous étiez le lien nécessaire qui devait unir le passé au présent et à l'avenir; car une nation ne se dépouille pas plus de ses vieux souvenirs que des instincts que le temps a développés en elle et des besoins qu'il a créés. »

Ceci s'appelle tendre une main au juste-milieu et l'autre au faubourg Saint-Germain, et nous ne serions pas surpris qu'on jurât désormais *ventre-saint-gris* au château, après avoir abusé de la *Marseillaise*. Le roi, toutefois, a eu le bon

esprit de ne pas s'associer trop chaleureusement aux idées de fusion qui paraissent travailler le cerveau de M. le président de la chambre des pairs; il n'a rappelé dans sa réponse que l'époque de 1792 :

« Pour moi, a-t-il dit, dont les souvenirs se reportent, comme votre digne président vient de le rappeler, à cette époque de 1792, où j'ai combattu contre l'étranger pour l'indépendance de la patrie, je suis resté toujours dévoué à cette cause sacrée, soit qu'il fallût la défendre contre les ennemis du dehors, soit que je fusse appelé à la préserver de ces dangers intérieurs dont nous avons tant souffert; et croyez bien que les factions, qui ne se lassent pas de vouloir nous agiter, ne portent pas moins atteinte à notre indépendance nationale qu'à la liberté et à l'ordre légal dont nous jouissons. »

Certes la réponse est optimiste par excellence, et la fin en est aussi pacifique que le commencement en est fier et guerrier. Mais, avant cette phrase, il y en a d'autres qui auront satisfait presque complètement les intentions de M. Pasquier. « Il était difficile, a dit le petit-fils d'Henri IV, qu'ils (les vœux) fussent exprimés d'une manière plus conforme aux sentiments de mon cœur et aux convictions de mon esprit. C'est en nous associant à la fois aux souvenirs du passé et aux besoins du présent, que nous parviendrons à donner à nos institutions cette stabilité qui peut seule garantir leur durée à l'ombre des libertés que la France a si glorieusement conquises. » Nous ne saurions dire si, dans cet échange de compliments, c'est M. Pasquier qui a été le courtisan, ou si Sa Majesté a fait un sacrifice à ses convictions personnelles en flattant celles de M. Pasquier. Pour nous, gagnés peut-être par le désir de flatter, nous attribuerons la réponse royale à l'indisposition assez sérieuse dont le roi avait souffert le matin du 1^{er} janvier.

Aux lieux-communs débités par M. Sauzet, au nom de la chambre des députés, le roi a fait la réponse suivante : « Si j'ai le bonheur d'avoir accompli ce que la France attendait de moi, j'aime à reconnaître tout ce que je dois au puissant appui que vous m'avez si loyalement prêté. Vous me continuerez cet appui, Messieurs, car, si nous avons été assez heureux pour triompher des dangers passés, c'est une raison de plus pour persister à l'avenir dans la voie qui nous en a préservés. »

» Pour que les lois soient efficaces, pour qu'elles soient toujours un instrument de protection et jamais d'oppression, il faut que ceux qui se dévouent à leur loyale exécution soient investis de l'autorité suffisante pour les faire respecter; il est juste aussi qu'ils soient soutenus par la confiance publique. Votre union est un puissant moyen de la leur assurer; votre union, fondée, non pas sur des engagements antérieurs, mais sur vos convictions, sur votre indépendance individuelle, sur la conscience de vos votes. Nul plus que moi ne désire ce résultat si précieux pour la stabilité de nos institutions, et pour la conservation de ces libertés si glorieusement conquises et si glorieusement défendues. Nous l'obtiendrons, grâce à votre concours et à celui de tous les bons Français; nous préserverons ainsi notre pays des maux qui pourraient encore le menacer, et nous lui assurerons ces avantages qui sont l'objet de vos vœux et des miens. Uni de cœur et d'âme avec la chambre des députés, j'aime à lui répéter combien je suis ému des sentiments qu'elle vient de m'exprimer pour ma famille et pour moi. »

Il est évident que le roi, en prononçant ces paroles, s'est préoccupé des scissions qui partagent la chambre en plusieurs camps, et peut-être M. Thiers verra-t-il dans les mots que nous soulignons l'effet de certaine antipathie qui le regarde. Quant à nous, il nous semble que la leçon donnée par le trône aux députés ne suffira pas pour former dans la chambre un parti gouvernemental durable, et que les destitutions prononcées, il n'y a pas un an, par les ministres du 15 avril contre les députés assez indépendants alors pour être entrés dans la coalition, forment un contraste singulier avec l'appel du roi à l'indépendance individuelle des membres du pouvoir électif, à leur conviction et à la conscience de leurs votes.

Nous ne nous arrêterons pas au discours de M. Teste, qui est par trop adulateur pour la harangue d'un ministre en disgrâce; nous nous bornerons à dire que dans ses compliments comme dans ceux qui précèdent, il y a je ne sais quelle insolente satisfaction de la situation présente qui saisit d'étonnement. Sans doute le 1^{er} janvier est le jour des mensonges et des baisers de Judas; mais ces mots de paix glorieuse, de repos actif et fécond, de libertés, de prospérité acquises, qui reviennent dans ces paraphrases avec une fréquence nauséabonde, ne sont pas seulement ridicules en présence des prisons qui regorgent de victimes de nos guerres civiles, des complots qui se dénoncent chaque jour, des procès qui se jugent ou qui vont se juger devant la chambre ardente du Luxembourg, de la misère de tant d'ouvriers, et de tant de faillites, fruits amers de la sagesse qui nous mène !

NÉCROLOGIE DE 1839.

SOVERAINS. — Mahmoud-Khan II, empereur de Turquie; Frédéric VI, roi de Danemark; Louis, landgrave de Hesse-Hombourg; Runjeet-Singh, roi de Lahore.

PRINCES ET PRINCESSES. — Marie d'Orléans, duchesse de Wurtemberg; Caroline Bonaparte, veuve de Murat, ex-roi de Naples; Charlotte Bonaparte, fille de Joseph et veuve du fils aîné de Louis; Marie-Frédérique de Hesse-Cassel, duchesse douairière d'Anhalt-Bernbourg; Thérèse de Mecklenbourg-Strelitz, princesse de Tour-et-Taxis, sœur de Maximilien d'Autriche; Guillaume de Saxe-Weimar, neveu du grand-duc régnant; François, prince Borghèse.

CARDINAUX. — Dandini, Romain; Fesch, archevêque de Lyon; de Gregorio, Napolitain; d'Isaard, Français, archevêque d'Auch; de Latil, Français, archevêque de Reims; Sala, Romain; Tiberi, Romain.

CLERGÉ FRANÇAIS. — De Quélen, archevêque de Paris; Gallard, coadjuteur de l'archevêque de Reims; de Montault, évêque d'Angers; Brulé, évêque de Vincennes, aux Etats-Unis, etc.

MINISTRES ÉTRANGERS. — Le marquis de Ruffo, président du

conseil des Deux-Siciles; J.-B. d'Andrada, ancien premier ministre de don Pedro, empereur du Brésil; comte de Munster, maréchal héréditaire du royaume de Hanovre; comte Speranski, président de la section de législation, et comte de Litta, président de la section d'économie politique au conseil de Russie; comte de Maïra, ancien ministre de Portugal; Nicolovius, ancien directeur du département des cultes en Prusse; baron Martin, directeur du cabinet de l'empereur d'Autriche; Grœning, bourgmestre de Brême, etc.

CORPS DIPLOMATIQUE. — Le comte de Ludolf, ambassadeur de Naples à Londres; baron de Troil, ministre de Suède à Constantinople; baron Léon Hardi, ministre de Hesse-Darmstadt à la diète; baron de Freiberg-Eisenberg, ministre de Bavière à Dresde; Levett-Harris, chargé d'affaires des Etats-Unis à Saint-Petersbourg; Rahmi-Effendi, chargé d'affaires de Turquie à Berlin; prince de Lieven, diplomate russe; comte Mocenigo, ancien ambassadeur de Russie à Turin; comte de Porto-Santo et baron de Villaseca, diplomates portugais, etc.

ARMÉES ÉTRANGÈRES. — 1^o *Général.* — Lord William Bentinck, ancien gouverneur-général des Indes-Orientales; lord Ouden, doyen des généraux anglais; comte de Zichy-Ferrari, feld-maréchal-lieutenant autrichien, beau-père du prince de Metternich; le général Block, commandant le 2^e corps de l'armée prussienne; le général hollandais Dibbets, commandant à Maëstricht.

2^o *Marins.* — Le vice-amiral Ruysch, doyen de la marine hollandaise; comte des Geneys, chef de la marine sarde; l'amiral russe de Roznow, commandant le port de Cronstadt; sir Charles Paget, commandant la station anglaise aux Indes-Orientales, etc.

PAIRS D'ANGLETERRE. — Les ducs d'Argyle, de Bedford, de Buckingham; les comtes d'Essex, de Kingston, de Lauderdale, de Mountecumbe, etc.

PAIRS. — Duc de Bassano; baron Bernard; duc de Caraman; Deforest de Quartdeville; comte Narcisse de Dufort; comte Emmery; comte de Labriffe; baron Lallemand; duc de La Trémoille; comte Christian de Nicolai; baron de Prony; marquis de Sémonville, ancien grand-référendaire; baron de Talleyrand; comte Truguet; comte de Vaubois; comte Charles de Vogüé.

Exclus ou démissionnaires en 1830. — Le cardinal de Latil; de Quélen; les ducs de Blacas, de Chevreuse, d'Harcourt, d'Havré; le comte de Saint-Mauris.

DÉPUTÉS. — Bernard (Ain); Demarçay (Vienne); Letronne (Sarthe); Merlin (Aveyron); Paillard-Ducière (Mayenne); Eusebe Salverte (Seine).

ANCIENS DÉPUTÉS. — 1^o *Constituante.* — Al. Petit (Pas-de-Calais).

2^o *Législative.* — Baron Pieyre (Gard).

3^o *Convention.* — Ethmann (Bas-Rhin); Guezno (Finistère); Isoré (Oise); Lamarque (Dordogne); Lefiot (Nièvre); Richou, maire de Thouars.

4^o *Tribunal.* — Duveyrier, Guinard.

5^o *Corps législatif.* — Emeric David, de l'Institut (Bouches-du-Rhône).

6^o *Sous la Restauration et depuis 1830 jusqu'en 1837.* — Dandigné de Mayneuf (Maine-et-Loire); d'Arnaud (Pyrénées-Orientales); Bonnet (Seine); Cabanon (Seine-Inférieure); marquis de Candau (Basses-Pyrénées); Carré d'Hudicourt (Oise); comte de Charencey; Dariste (Gironde); marquis André Doria (Savoie-et-Loire); Dupouy (Nord); Harrouard-Richemont (Seine-et-Marne); Labourdonnaye (Maine-et-Loire); Lebouteillier de Châteaufort (Sarthe); Leroy-Mion (Marne); de Nully d'Hécourt (Oise); Olivier (Drôme); de Rosay (Pas-de-Calais); Sallier (Côte-d'Or); Semelé (Moselle); Verneilh de Puyrazeau (Haute-Vienne).

7^o *Chambre dissoute en 1839.* — Charles Beslay (Ille-et-Vilaine); Haas (Haut-Rhin); général Lamy (Dordogne); de Saint-Pern-Gouellan (Côtes-du-Nord).

FONCTIONNAIRES PUBLICS. — *Anciens ministres.* — Bernard, de la guerre, sous Louis-Philippe; Blacas, de la maison du roi, sous Louis XVIII; Labourdonnaye, de l'intérieur, sous Charles X; Maret, duc de Bassano, des affaires étrangères, sous l'Empire et sous Louis-Philippe; Truguet, de la marine, sous le Directoire.

2^o *Conseillers d'état.* — Duparquet et Roquet de Saint-Simon, maîtres des requêtes.

3^o *Anciens ambassadeurs.* — Duc de Blacas, à Rome; duc de Caraman, à Vienne; comte de Caux, à Hanovre; comte de Colbert-Maulevrier, à Cologne, sous Louis XVI; marquis de Sémonville, à Gènes, à Turin et en Hollande; comte Truguet, à Madrid; Emmanuel de Grouchy, mort chargé d'affaires à Turin.

4^o *Consuls.* — Bailly, ancien consul à Saint-Jean-d'Acre; de Candolle, ancien consul à Nice; Deval, consul à Beyrouth; Framery d'Ambreucq, ancien consul-général aux Etats-Unis; Edme Méchain, vice-consul à Tripoli de Syrie; Vial, ancien consul en Grèce.

5^o *Anciens préfets.* — Creuzé de Lesser (Hérault); Fiévée (Nièvre); général Jullien (Morbihan); baron La Magdeleine (Orne); baron Pieyre (Lot-et-Garonne et Loiret); comte de Puysegur (Tarn-et-Garonne); Thomas (Bouches-du-Rhône); Lepasquier, ancien intendant civil d'Alger, mort préfet du Jura.

6^o *Municipalité de Paris.* — Leroy, adjoint au maire du 3^e arrondissement; Lecoq, adjoint au maire du 7^e.

7^o *Divers.* — Baron Lagarde, secrétaire du Directoire, puis préfet de Seine-et-Marne; Courtin, préfet de police dans les Cent-Jours; Veyrat, inspecteur-général de la police, sous l'Empire; Barris, ancien directeur des domaines; Camille Nuygues, sous-caissier de la caisse d'amortissement, etc.

MAGISTRATURE. — 1^o *Conseillers à la cour de cassation.* — Bonnet, Borel de Brétizel, honoraire; Olivier, Voysin de Gartempe fils.

2^o *Cour des comptes.* — Baron Girod (de l'Ain) père, maître honoraire.

3^o *1^{ers} présidents.* — Deforest de Quartdeville, de la cour de Douai; comte Dandigné de Mayneuf, honoraire, de la cour d'Angers; baron Duveyrier, honoraire, de la cour de Montpellier; marquis d'Urbain-Gautier, honoraire, de la cour de Pau.

4^o *Présidents.* — Fajon-Boissières, à la cour de Nîmes; Buvé, honoraire, à la cour de Dijon; Hanocq, honoraire, à la cour d'Amiens; Stourm, honoraire, à la cour de Metz; Verneilh de Puyrazeau, honoraire, à la cour de Limoges.

5^o *Conseillers.* — Bergeron d'Anguy, Delahuproye, de Fransans (ancien) et Naudin, à la cour de Paris; Falques, à la cour d'Agen; Cousin de Beaumesnil, à la cour d'Amiens; Graziani, à la cour de Bastia; Daviaud, à la cour de Bordeaux; Devinck, à la cour de Douai; Pêcheur et Robinet de Cléry, à la cour de Metz; Vernhette, à la cour de Montpellier; Estivant (ancien), à la cour de Nancy; Dubarle-Dupuguet (ancien), Gaillard et Havas, à la cour de Rouen.

6^o *Présidents en première instance.* — Panly, du tribunal de Foix; Talabot, à Limoges; Teyler, à Saint-Etienne; Vrac, à Cherbourg, etc.

BARREAU. — Parquin, ancien bâtonnier; Leroy, Nau de la Sauvagère, Roger, auteur d'un *Traité de la saisie-arrêt*; Adol-

phe Sautayra, à Paris; Châtillon, bâtonnier à Nancy; Dumarais-Noël, bâtonnier à Cherbourg; Romani, doyen de l'ordre à Bastia.

ARMÉE. — 1^o *Lieutenants-général*. — Baron Bernard, duc de Caraman, duc d'Harcourt, duc d'Havre, baron Lallemant, duc de la Trémouille, comte de Vauvois, pairs ou anciens pairs de France; Avril, Barbot, baron Bouchu, comte de Caumont, Gibon de Kérissouet, baron Lenoury, baron Lepin, baron Mallet, baron Menne, comte Merlin, vicomte d'Osmond, comte Rivaud de la Raffinière, vicomte de Saint-Geniez, baron Sémélé, comte Verdier.

2^o *Maréchaux-de camp*. — Bigneris, Bellangé, Bonne, baron Boutin, Buget, Chabert, Charras, Christophe, baron Clément, comte de Colbert-Maulevrier, baron Cosson, baron Cotty, Dauidès, baron Félix, baron Griot, comte Jullien (du Morbihan), baron Lacour, baron Laflitte, Lamy, baron Lelèvre de Vaux, Loubat de Bohan, Ludot, de Nireville, Noël Girard, de Penhouet, Picquet du Boisguy, baron Auguste Rapatel, Schwitzer, baron Soyez, comte de Teyssières, Tugny, ministre de la guerre à Naples, sous Murat.

3^o *Colonels*. — De Montullé, du 31^e de ligne; Naudet, du 2^e lanciers; Rimoz de la Rochette, du 45^e de ligne.

4^o *Anciens colonels*. — Chevalier Febvre, secrétaire du prince de Condé; Leroy, maire de Neufbrisach; Marceau-Desgravières, frère du général républicain Marceau; Rabié, maire de Pouillac; baron de Saint-Jacques, aide-de-camp du duc d'Enghien; Salet de Chastenet, chargé de la réclamation de l'arrière des membres de la Légion-d'Honneur; de Soulage, aide-de-camp de Bessières, etc.

5^o *Intendants militaires*. — Les barons Duprat et Regnault.

6^o *Divers*. — Allard, général au service du roi de Lahore; comte du Buat, chef de bataillon du génie, auteur d'ouvrages sur l'art militaire; Fauche, pharmacien en chef des armées.

MARINE. — 1^o *Amiral*. — Le comte Truguet.

2^o *Contre-amiraux*. — Baron Raymond Cacaault; baron Hamelin.

3^o *Capitaines de vaisseau*. — Garnier, Laurens de Choisy, ancien gouverneur de la Guyane, de Mongéry et marquis de Poterat, auteurs d'ouvrages sur la science navale, etc.

PONTS-ET-CHAUSSEES. — 1^o *Inspecteurs-général*. — De Plo-

ny, pair de France; Defougères, honoraire.

2^o *Inspecteurs divisionnaires*. — Coic, Eustache.

3^o *Ingenieurs en chefs*. — De Closets (Meuse), Egruill des Noées, Epailly (Orême), de Kermel, Mossé, Pattu (Calvados).

4^o *Coquerel*, ingénieur en chef des mines.

UNIVERSITÉ. — 1^o *Recteurs*. — Gobert, de l'Académie d'Orléans; Legrand, à Rennes; Marc, à Caen.

2^o *Facultés des lettres*. — Millon, professeur de philosophie, à Paris; de Saint-Venant, professeur de littérature latine, à Strasbourg.

3^o *Facultés de droit*. — Balzac, doyen à Aix; Briffault, professeur à Strasbourg; Ferradoux, professeur à Toulouse.

INSTITUT. — 1^o *Académie française*. — Michaud, de Quélén.

2^o *Inscriptions*. — Emeric David, titulaire; duc de Blacas, Michaud, Eusèbe Salverte, libres; Pierre Prévost, de Genève, correspondant.

3^o *Sciences physiques et mathématiques*. — Lefrançois-Lalande et de Proni, titulaires; Paoli, géomètre, de Florence, et Reboul, géologue, de Pezenas, correspondants.

4^o *Beaux-arts*. — Paër, titulaire, et Buguet, paysagiste, correspondant à Rome.

5^o *Sciences morales et politiques*. — Duc de Bassano, titulaire; Pierre Prévost, de Genève, et Vanheusde, d'Utrecht, correspondants.

HOMMES DE LETTRES. — 1^o *Journalistes*. — Chatelain, rédacteur en chef du *Courrier français*; Couturier, rédacteur de l'*Echo de l'Orient*, à Smyrne; Auguste Fabre, ancien rédacteur en chef de la *Tribune*; Fiévée, ancien rédacteur du *Journal des Débats* et du *Temps*; Pourin, gérant de la France.

(La suite p. un prochain numéro.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Nous trouvons dans la *Gazette des Tribunaux* l'article suivant, qui vient se joindre à ce que nous avons déjà eu occasion de dire sur la manière honorable dont la compagnie la Salamandre est dirigée et accomplit ses engagements :

« C'est avec plaisir que nous nous empressons d'insérer la lettre

ci-jointe, comme faisant honneur à la compagnie générale d'assurances la Salamandre :

A M. Leroux de Lens, directeur-gérant de la Compagnie LA SALAMANDRE.

« Monsieur le directeur,

« Je viens vous remercier, au nom des sieur et dame Valois, mes clients, du secours que la compagnie la Salamandre m'a chargé de leur remettre pour les indemniser de la perte éprouvée par eux dans un incendie qui a éclaté à La Villette au mois de juin dernier.

« Les sieur et dame Valois sont d'autant plus reconnaissants de la conduite de la compagnie à leur égard, qu'ayant succombé dans le procès qu'ils lui avaient intenté par suite de ce sinistre, ils n'avaient rien à attendre d'elle, et que l'allocation de ce secours est une pure libéralité.

« Recevez aussi en particulier mes remerciements pour cet acte de bienfaisance.

« Agréez, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Votre humble serviteur,

« (Signé) E. LEVILLAIN,

« avoué, boulevard Saint-Denis, 28.

« Paris, 23 décembre 1839. »

Mouvement de la population du dépôt de mendicité de Lyon, du 16 au 31 décembre 1839.

Effectif au 16 décembre : Hommes, 88; femmes, 119 :	207
Admis pendant la quinzaine : Hommes, 5; femmes, 6 :	11
Total :	218
Sortis pendant la quinzaine : Hommes, 4; femmes, 1 :	5
Effectif au 1 ^{er} janvier 1840 : Hommes, 89; femmes, 124 :	213

BOURSE DE PARIS DU 2 JANVIER.

Cinq pour cent	111 75
Trois pour cent	80 55
Quatre pour cent	102 50
Rentes de Naples	102 5
Actions de la banque	2975

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1625) (Première publication.)
Lundi vingt du courant, à dix heures du matin, en la commune de la Guillotière, lieu des Brotteaux, rue Tronchet, derrière le Cirque, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un bâtiment mobile construit sur terrain d'autrui, en maçonnerie pierres et mortier, couvert en tuiles creuses, et saisi au préjudice du sieur Cellard, menuisier, qui l'habite en ce moment.

(1559) Le lundi six janvier mil huit cent quarante, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commodes, secrétaires, chiffonniers, guéridon, en acajou et à dessus de marbre, tables, chaises, glaces, batterie de cuisine, et quantité d'autres objets.
GANDIL.

(1444) Le mardi sept janvier mil huit cent quarante, rue Bourbon, n° 34, à dix heures du matin, il sera procédé par le ministère d'un commissaire-priseur à la vente aux enchères d'objets mobiliers, provenant de la succession Chateil, et qui consistent en bois de lit, matelas, couvertures, chaises, tables, commode, glace, vaisselle, batterie de cuisine, et en un trousseau à l'usage d'homme.

(1627) Le mardi sept janvier mil huit cent quarante, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, il sera procédé à la vente forcée d'objets saisis au préjudice du sieur Binier, ouvrier en soie, consistant notamment en cinq métiers pour la fabrication des étoffes de soie, un poêle, un pétrin, etc.
ENGLER.

ANNONCES DIVERSES.

(7052) A VENDRE de suite. — Un bon FONDS DE MARCHAND CHIFFONNIER, comprenant l'achat et la vente des chiffons et du vieux fer. — Ce fonds, qui est bien achalandé et fourni de tous ses accessoires, est situé place des Cordeliers, 6. S'y adresser. Facilités pour le paiement.

(7050) A VENDRE. — Fonds de quincaillerie bien achalandé, situé dans un quartier très-commerçant.
S'adresser à M. Genevay, rue Plat-d'Argent, 18.

(7049) A VENDRE
pour cause d'arrangement de famille.

Fonds de mercerie, bonneterie et toilerie, l'un des plus anciens et des mieux achalandés, successeur d'Antoinette Noir, Grande-Rue, n° 29, à Vaise.

S'adresser, pour prendre les renseignements, chez MM. Fraydy, marchand toilier, grande rue Longue; Mieton, marchand de soie, rue Tupin; Siaux, marchand mercier, rue Tupin; Lauri, marchand mercier, rue Tupin, et Mme Cambon, marchande de bonneterie, rue Mercière.

(7047) A VENDRE pour cause de départ. — Fonds de café-cabaret, bien agencé et fort achalandé, situé rue Juiverie, n° 21. — S'y adresser.

(7028) A VENDRE. — Très-bon fonds de CAFÉ qui existe depuis quatre-vingts ans, dans la meilleure position de Lyon, situé sur le quai de la Saône, entre les deux ponts de pierre. On donnera des facilités pour le paiement.
S'adresser à M. Romant, rue Lainerie, à Lyon.

(7039) INSTRUCTION PUBLIQUE.
L'Institution de la Boucle, dirigée par MM. MONNOT et ses deux associés, les abbés GONON et TRUCHE, vient d'être transférée dans la plaine de la Caille, ancien clos Tarpan, quai de Serin.

(7044) A LOUER DE SUITE.
1^o Vaste maison et jardin ayant une chute d'eau de sept mètres, à douze minutes de la descente du chemin de fer à Vernaison.

2^o Terrain et grande construction propre pour une verrerie ou tout autre établissement, à la descente du pont de la Guillotière.

A VENDRE DE SUITE,
PETITE VERRERIE.
S'adresser à M. Broche, rue Belle-Cordière, n° 14, de deux à trois heures.

(7047) A VENDRE. — Un bel et bon cheval à deux fins. S'adresser à l'hôtel du Panier-Fleuri, place Saint-Jean, n° 2.

(7029) A VENDRE. — Fabrique de chandelles et fonds d'épicerie, situés dans une ville à dix lieues de Lyon. S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Le café du Pont-Morand, place Louis XVI et quai d'Albret, aux Brotteaux, ci-devant tenu par le sieur Péron, qui a été fermé pendant quelques jours, a été réouvert dimanche 29 décembre dernier, sous le patronage du sieur Alphonse Duchamp fils, limonadier-glacier. (8392)

(7037) Le nouvel acquéreur du restaurant situé rue Saint-Pierre, n° 8, et rue Luizerne, n° 10, exploité ci-devant par M. Laverlochère, vient se recommander au public avec l'intention d'obtenir par ses soins la vogue que cet établissement avait réalisée. On trouvera à toutes heures des diners à prix fixe de 1 fr. 25 c. et au-dessus. Le service se fera avec propreté et célérité.

(8388) AVIS.
On trouve toujours à l'enseigne du Clos-Vougeot, rue Luizerne, n° 4 bis, des vins en bouteilles de toutes qualités, à des prix modérés et d'un choix parfait. Personne n'ignore que M. J. Lausseau, de Nuits, qui alimente ce dépôt, est réellement détenteur des vins du clos de Vougeot, Romané, Conti et Chambertin.

(7056) MÉTHODE PACINI.

M. l'avocat PACINI ouvrira deux nouveaux cours de grammaire et d'orthographe françaises en 25 leçons, lundi 13 janvier 1840, l'un pour les dames à trois heures et demie, l'autre pour les messieurs à huit heures et demie du soir. — Trois leçons par semaine. — Prix du cours : 40 fr. par élève.

Il suffit de savoir lire et écrire sous la dictée pour être admis. On est prié de se faire inscrire avant l'ouverture des cours chez le professeur, rue de l'Enfant-qui-pisse, 2, au 2^e, où l'on trouve sa méthode imprimée. — Prix : 5 fr.

CHEVAUX ARABES.

Le sieur BORDENAVE a l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'il vient d'arriver d'Oran (Afrique) avec un convoi de chevaux pur sang arabe du désert, et que, désirant les vendre au plus vite, il ne fera qu'un court séjour à Lyon. Il est logé chez M. Gonin, aubergiste au Cheval-Blanc, grande rue de la Guillotière. (7051)

PATE PECTORALE FORTIFIANTE AU SALEP
DE PERSE.
Inventée et préparée par A. Michel, pharmacien, rue Pécherie, à Tarare (Rhône).

Supériorité constatée sur les autres pectoraux pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, irritations, maladies du cœur, de poitrine et d'estomac.

Dépôts, à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 30; chez M. Ladevèze, buraliste, grande rue Mercière, 56; chez M. Vichot, herboriste, rue Poulailherie, et chez M. Vial, pharmacien à Vaise. (2119)

(7048) On demande un apprenti de quatorze à quinze ans pour la mercerie et la bonneterie.
S'adresser à MM. Joyard et Fromond, rue Tupin, n° 35.

COMPAGNIE

ASSURANCES GENERALES

SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT,
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur TURVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12. (2102)

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL

D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les catarrhes, l'asthme, la coqueluche, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'Escargots. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, n° 11.

Prix : 1 fr. 50 c. la boîte, et 2 fr. la bouteille avec l'instruction. (2131)

DÉPURATIF VÉGÉTAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes. — Brochure en 12 pages, indiquant le mode du traitement à suivre.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 31. — Dépositaires : à Vienne, M. Bergeron; à Saint-Etienne, M. Martinet; à Rive-de-Gier, M. Marthoud; à Roanne, M. Chervet-Nourisson; à Chalon, M. Buret; à Charolles, M. Bert; à Bourg, M. Béraud. (2114)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.